

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**FAITES DU DROIT À L'IVG, UN DROIT FONDAMENTAL CONSTITUTIONNEL**

Le 1er février 2023

Les premières associations signataires :

La Coordination pour le Lobby Européen  
des Femmes (CLEF)  
Femmes du Monde et Réciproquement  
(FMR)  
La Ligue du Droit International des  
Femmes  
Femmes à la Une  
Olympe  
Valeurs de Femmes  
Handi Femmes Epanouies  
Le Réseau Féministe « Ruptures »  
Les Echappées Belles  
Osez le Féminisme !  
Réussir l'Égalité Femmes-Hommes  
Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir  
Association pour le Développement des  
initiatives économiques de femmes  
(ADIEF)

Femmes Leaders Mondiales  
Femmes au-delà des mers  
NEGAR-Soutien aux femmes  
d'Afghanistan  
Femmes solidaires  
FHEDLES  
BPW France  
Elles aussi  
Assemblée des Femmes  
Ensemble contre le sexisme  
Amicale du Nid  
WICUR  
Conseil des femmes de Polynésie  
Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV)  
Coalition Internationale pour l'Abolition de  
la Maternité de Substitution (CIAMS)

-----

Avec une large majorité de 337 voix contre 32, l'Assemblée nationale a adopté, le 24 novembre 2022, la proposition de loi constitutionnelle « visant à garantir le droit à l'interruption volontaire de grossesse ».

C'est aujourd'hui au tour du Sénat de marquer l'Histoire, en votant en faveur de cette inscription et en gravant ainsi dans le marbre, le droit des femmes à disposer de leur corps, condition essentielle pour l'exercice de leur liberté.

Mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution, c'est démontrer que le Parlement et ses deux chambres sont favorables à la protection d'un droit auquel plus de 80% des Françaises et Français sont attaché-es.

**CONTACT PRESSE**

Céline THIEBAULT-MARTINEZ, présidente  
[presidence.clef@gmail.com](mailto:presidence.clef@gmail.com)  
+33673382667

C'est aussi répondre à un enjeu de santé publique, puisque la constitutionnalisation du droit à l'IVG est la garantie qu'aucune femme n'aura à subir un avortement clandestin et que plus jamais, mettre fin à une grossesse, ne sera fait au péril de sa vie.

C'est une consécration et une nécessité urgente pour l'ambition d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, la France porte avec détermination sa diplomatie féministe. A travers le monde entier, les femmes et les filles regardent dans notre direction en espérant que nous le ferons.

Au nom de toutes les femmes, de France, d'Europe et du monde, nous vous demandons de ne pas renoncer.

De ne pas renoncer à l'influence de la France sur la scène internationale en matière de libertés et de droits humains.

De ne pas renoncer à protéger un droit grignoté de l'intérieur, aux États-Unis, en Pologne et chez nos voisins européens.

De ne pas renoncer afin que d'autres pays à travers le monde, nous emboîtent le pas et contribuent ainsi à l'expression de la liberté des femmes à disposer de leur corps.

Aujourd'hui, mercredi 1er février 2023, rassemblé-es devant le Sénat, avec toutes celles et tous ceux qui sont attaché-es au droit à l'IVG, nous vous encourageons.

Mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, nous vous le demandons solennellement : protégez le droit des femmes à disposer de leur corps.

**Faites du droit à l'IVG, un droit fondamental constitutionnel.**

CONTACT PRESSE

Céline THIEBAULT-MARTINEZ, présidente  
[presidence.clef@gmail.com](mailto:presidence.clef@gmail.com)  
+33673382667